



Sera-t-il possible d'entrer en France avec un récépissé

Par **Valentina521**, le **21/03/2011** à **19:00**

Bonjour à tous,

Je suis une étudiante chinoise qui est en France il y a deux ans.

En avril, je dois rentrer en Chine pour une urgence pendant 20 jours.

Cependant, lors d'un voyage à Nice, on m'a volé mes pièces d'identité (Passeport chinois, titre de séjour français).

J'ai fait une déclaration du vol à Nice, et ensuite j'ai eu mon récépissé de titre de séjour (Il s'agit de ma troisième demande) auprès de la préfecture du Rhône à Lyon.

J'ai posé une demande de passeport chinois qui sera délivré début Avril.

Est-ce que c'est possible pour moi de rentrer en France avec mon nouveau passeport et mon récépissé de titre de séjour ainsi la déclaration du vol?

Sinon, quelles sont les démarches pour que je puisse rentrer en France sans problème? Est-ce qu'il est nécessaire de faire un visa de retour?

Je vous remercie pour votre réponse!